Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D14COM_NO26-DE

Direction Générale - AG

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

14- DEROGATIONS MUNICIPALES AU REPOS DOMINICAL – CALENDRIER 2027

Rapporteuse : Mme Le Maire

La procédure de dérogation municipale à la règle du repos dominical a été largement modifiée par la loi Macron n° 2015-990 du 6 août 2015, codifiée notamment dans l'article L 3132-26 du Code du Travail.

Après avoir consulté la délégation des Marches de Bretagne de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine, les organisations syndicales et l'association « Les Vitrines de Fougères », la Ville de Fougères a proposé, au titre de 2026, 5 dimanches dérogatoires au repos dominical pour les commerces de détail :

- ✓ Le 21 juin 2026 pour la braderie des commerçants ;
- ✓ Le 30 août 2026 pour la fête des Angevines ;
- ✓ Les 6, 13 et 20 décembre 2026 pour les fêtes de fin d'année.

Aussi, pour 2027, il vous est proposé de retenir 5 dates au titre des dérogations au repos dominical pour l'ensemble des commerces de détail :

- ✓ **Le 20 juin 2027 ;**
- ✓ **Le 29 août 2027 pour la fête des Angevines ;**
- ✓ **Les 5, 12 et 19 décembre 2027 pour les fêtes de fin d'année.**

En ce qui concerne le planning 2027 de dérogation pour les concessions automobiles, en concertation également avec la CCI, il vous est proposé 5 dates pour les opérations promotionnelles des concessions et les portes ouvertes :

- ✓ **Le 17 Janvier 2027.**
- ✓ **Le 14 Mars 2027.**
- ✓ **Le 13 juin 2027.**
- ✓ **Le 12 septembre 2027.**
- ✓ **Le 17 octobre 2027.**

Après avis favorable de la Commission Commerce du lundi 19 octobre, l'avis du Conseil Municipal est sollicité afin de valider les dates mentionnées ci-dessus.

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:41:28

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D14COM_NO26-DE

DEMANDE DE DIVISION DE VOTE DE MME D'ORSANNE

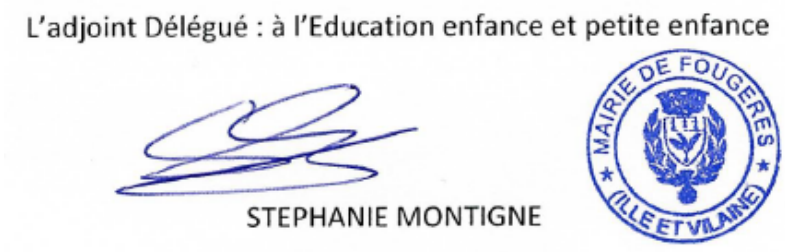
- Commerces de détail : ADOPTE A L'UNANIMITE
- Concessions automobiles : 1 ABSTENTION (M. LERAY-LEBRETON) - 5 VOIX CONTRE (Mme LAFAYE, M. MARTIN, M. DALLE, Mme GUINAUDEAU, Mme LEFEUVRE)

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,



La secrétaire de séance,



Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:41:29+01:00